

Réf. 8								
Nom du Projet : Etude portant sur la création d'une école de formation (initiale et continue) des magistrats, des greffiers et autres personnels de la justice	Pays : République du Congo							
Lieu : République du Congo	Personnel spécialisé fourni par votre société (profils) : ⇒ Expert Juriste et spécialiste en formation dans le secteur juridique et judiciaire							
Nom du Client : Ordonnateur National du FED	Nombre d'employés ayant participé au projet : 2							
Adresse :	Nombre de mois de travail ; durée du Projet : 1,5 hommes / mois							
Date de démarrage (mois/année) : 04/2009	Date d'achèvement (mois/année) : 06/2009	Valeur approximative des services fournis par Duradeve Consulting : 18 740 016 F CFA F CFA – 28 569 € Valeur approximative des services fournis par le Consortium : 23 238 280 F CFA – 35 500 €						
Nom des consultants associés/partenaires éventuels : ECO3	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés : 01 homme / mois (backstopping)							
Nom et fonctions des responsables: Mr. Jorge CABACO, Framework Contract Director ECO 3								
Descriptif du projet :								
Dans le secteur de la justice, l'appui de la Commission Européenne se concrétise actuellement à travers le Programme d'Appui à l'Etat de Droit en République du Congo (PAED), dans lequel s'inscrit cette mission.								
Faisant partie du Programme Indicatif National du 8 ^{ème} FED, le PAED vient renforcer dans le contexte de la promotion des droits humains (i) le service public de la justice, (ii) la mise en place des institutions démocratiques de la nouvelle Constitution, (iii) les capacités du pouvoir exécutif en matière d'élaboration de stratégies, de promotion et de consolidation du processus de démocratisation et (iv) la société civile.								
Compte tenu de l'absence de programmation gouvernementale structurée dans le secteur de la justice et sur la base du diagnostic initial effectué par le PAED lors de la phase de démarrage du projet, les actions du projet se concentrent sur :								
<ul style="list-style-type: none"> • le renforcement (en terme d'équipement et de réhabilitation / sécurisation des greffes) des cours et tribunaux de grande instance de Brazzaville, Dolisie et Pointe Noire, de certains tribunaux d'instance dans les trois villes, ainsi que des greffes des commissariats de police, de gendarmerie et ceux des maisons d'arrêt ; • le lancement de projets dans le domaine du renforcement de l'Etat de droit à travers des ONG travaillant dans le secteur en assurant le ciblage sur certaines thématiques particulières (droits des détenus préventifs, droits des femmes, droits des peuples autochtones, accès à la justice) ; • la préparation d'un plan d'action chiffré (comprenant une évaluation des charges récurrentes), permettant d'enclencher, suite à sa validation par les différents acteurs impliqués, une réflexion conduisant à l'éventuelle élaboration d'une politique sectorielle de la justice. 								
La mission comme objectif essentiel de contribuer à l'élaboration de ce plan d'action à travers l'élaboration d'une étude portant sur la création d'une école de formation (initiale et continue) des magistrats, des greffiers et autres personnels de la justice.								
Objectif global.								
L'objectif général de l'opération est défini, à l'instar de l'objectif spécifique du PAED, comme contribuant au <i>renforcement des capacités des acteurs publics qui concourent directement à l'édification d'un Etat de droit fondé sur le</i>								

respect des droits humains et des principes démocratiques ainsi que sur la bonne gouvernance.

Objectif spécifique.

L'objectif spécifique de la mission est de contribuer à l'enclenchement d'un processus de réformes des institutions judiciaires (Résultat 3 du PAED, dans lequel cette opération s'inscrit), et cela à travers la réalisation une **étude portant sur la création d'une école de formation (initiale et continue) des magistrats, des greffiers et autres personnels de la justice.**

Description des services effectivement rendus par votre personnel :

Dans le cadre de son mandat, l'expert a pour mission d'analyser en profondeur le système actuel de formation des acteurs de la justice et de proposer dans l'étude qui en résultera, un éventail d'options. Il propose des solutions qui prendront en considération :

- ⇒ l'état actuel de la législation congolaise ;
- ⇒ le développement et l'adaptation de cette législation dans le contexte, lui-même en développement ;
- ⇒ les instruments juridiques internationaux, régulièrement ratifiés par la République du Congo, conformément aux proclamations de l'article 184 de la constitution du 20 janvier 2002 ;
- ⇒ les besoins en formation pressants et légitimes, formulés par les acteurs de la justice, notamment dans le diagnostic ;
- ⇒ de même, il devra évaluer les coûts (équipements bureautiques et informatiques, formation des ressources humaines, etc.).

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'expert international a pour principales tâches de :

- ⇒ Analyser le système actuel de formation des acteurs de la justice et proposer dans l'étude qui en résultera un éventail d'options, dont celle visant à renforcer les institutions existantes ou à créer une école spécialisée dans la formation des magistrats et greffiers et autres professionnels de la justice ;
- ⇒ Evaluer les différentes options (infrastructures, équipements, ressources humaines spécialisées, frais de fonctionnement, etc.) ;
- ⇒ Evaluer les plans de formation actuels et proposer au besoin des améliorations, incluant une évaluation des coûts par personne formée. Cette évaluation devra conduire à la mise en place d'un plan de formation sur cinq (5) ans.

Pour ce faire, l'expert a :

- ⇒ Préparé un plan de travail suite à la note de synthèse sur la situation actuelle préparée au préalable par l'expert du PAED ;
- ⇒ Rencontré des représentants du MJDH, des magistrats, des greffiers, des institutions actuelles (ENAM, ENMA), des avocats, des huissiers et notaires ;
- ⇒ Rédigé une première version de l'étude qui proposerait des options avec les forces et faiblesses de chacune d'elle. Chaque option devra être chiffrée (infrastructures, équipements, plans de formation, frais de fonctionnement, etc.) ;
- ⇒ Préparé et fait valider de l'étude lors d'un atelier ;
- ⇒ Préparé et produit un rapport préliminaire comportant les observations et recommandations de l'atelier de validation.

Résultats.

L'expert a proposé dans l'étude un éventail d'options, dont celle visant à renforcer les institutions existantes ou à créer une école spécialisée dans la formation des magistrats et greffiers et autres professionnels de la justice. Cette étude tient compte des besoins et des attentes des professionnels et des autorités congolaises.